

Office fédéral de l'environnement
Division Eaux
A l'att. de M. Rémy Estoppey
Chef de la Section Morphologie et débits des
eaux de surface
3003 Berne

Coire, le 22 juin 2011

**Aide à l'exécution «Renaturation des eaux»
Prise de position au sujet du module «Assainissement des éclusées – planification
stratégique»**

Mesdames, Messieurs,
Monsieur,

Notre représentant au sein du groupe d'accompagnement stratégique Directives, M. Paul Michelet, nous a signalé que l'un des modules de l'aide à l'exécution était actuellement mis en consultation auprès des cantons. Il s'agit en l'occurrence du module cité en objet «Renaturation des cours d'eau». L'agriculture et les améliorations structurelles agricoles sont, dans certains cas, touchées par les mesures d'assainissement. La nécessité de coordonner et d'harmoniser les différentes utilisations du sol est, selon le type des mesures prises, réelle et comporte des risques de conflits bien précis. Il est possible de contribuer à la mise en œuvre en recourant à une exploitation agricole adéquate et aux instruments de gestion du territoire propres à l'agriculture.

Nous avons constaté qu'il n'était guère tenu compte de la nécessité d'assurer une coordination avec les autres intérêts et planifications. Il nous manque en particulier les informations qui nous permettraient de savoir exactement où et comment les autres domaines touchés doivent être pris en considération dès la planification stratégique, notamment en ce qui concerne:

- une définition des besoins en termes d'espace à la phase qui convient;
- une identification et un règlement des conflits permettant une pesée des intérêts en présence;
- une identification et une prise en considération des surfaces d'assolement (SDA) concernées.

Nous estimons que l'approche choisie pour la planification stratégique est très sectorielle. Or, les planifications sectorielles ne peuvent justement pas être développées dans un espace exempt de conflits d'intérêts. Il est primordial pour la mise en œuvre que les conflits d'intérêts générés par les différents usages d'un même espace soient identifiés et pris en considération suffisamment tôt et à la phase qui convient. Nous recommandons donc un examen plus poussé des autres affectations et en particulier des besoins de l'agriculture, qui joue un rôle majeur dans l'utilisation de l'espace. La

suissemelio
Aurelio Casanova, Präsident
Amt für Landwirtschaft und Geoinformation (ALG)
Grabenstrasse 8, 7001 Chur
Tel. +41 81 257 24 31, Fax +41 81 257 20 17
aurelio.casanova@alg.gr.ch
www.suissemelio.ch

planification agricole facultative et intégrale offre diverses possibilités de repérer et de résoudre les conflits. Nous considérons l'intégration de planifications d'assainissement dans une planification agricole comme une approche très prometteuse lorsque d'importantes surfaces agricoles doivent être utilisées. Il faudrait tenir compte de ce genre de réflexions dès la phase stratégique. A cet égard, nous vous renvoyons également à nos remarques et propositions relatives au module «Revitalisation de cours d'eau», qui s'appliquent ici aussi par analogie.

Voici le détail de nos remarques et propositions (modifications rédactionnelles en rouge):

Proposition de modification	Explication	
<p>P. 32, chap. 4. Elaboration des plans de mesures, ajout d'un chapitre après le 4.2.1.</p>	<p>4.2.1. Répercussions sur d'autres planifications et affectations</p> <p>Il s'agit ici de mettre en évidence notamment les conflits d'intérêts générés par un éventuel besoin en surfaces, par l'exploitation agricole et par d'autres domaines relevant de l'aménagement du territoire, tels que les SDA.</p>	<p>Voir ci-dessus</p>
<p>P. 32, chap. 4.2.2 (ou nouveau 4.2.3) Définition des mesures d'assainissement à réaliser</p>	<p>Supprimer le paragraphe pour l'intégrer par analogie dans le nouveau chap. 4.2.2 et le traiter en détail:</p> <p>Les ouvrages destinés à l'atténuation de l'éclusee (...) tenir compte.</p>	<p>Voir ci-dessus</p>
<p>P. 33, chap. 4.3 Coordination des mesures dans le bassin versant, ajout</p>	<p>Il faut ici montrer comment aborder les conflits d'intérêts générés par les différentes utilisations et préalablement identifiés. Il s'agit notamment d'indiquer comment réduire au minimum l'éventuelle revendication de SDA et comment compenser les pertes possibles.</p>	<p>Il y a lieu de compenser la suppression de SDA conformément aux plans sectoriels de la Confédération selon l'art. 13 LAT.</p>

Nous vous remercions de tenir compte de nos remarques et propositions. Il va sans dire que nous nous ferons un plaisir de vous les présenter plus en détail de vive voix, si vous le souhaitez.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

suissemelio

Aurelio Casanova
Président